RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE DE BIBLISHEIM

PROCES - VERBAL SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 8 JANVIER 2026

Sous la présidence de Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, Maire,

Membres présents : Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, M. DEUTSCH Laurent, M. AMRHEIN Christophe, Mme BARTHEL-HAGER Marina, Mme BUFF Christiane, M. RITTER Fabrice, M. SCHEUER Marc, M. WEBER Pierre,

Membres absents excusés: Mme TRITSCHLER Patricia,

Membres absents non excusés: ---

Pouvoirs: Mme TRITSCHLER à M. WEBER

Avant de passer à l'ordre du jour:

- **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**
 Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance: M. WEBER Pierre

- **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 27 NOVEMBRE 2025**
 Le procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

- **COMPETENCES EXERCEES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS**
 - Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises depuis la précédente réunion du Conseil Municipal, en application de la délibération du 20 mars 2020 (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Locales)

COMPETENCE	DECISION	DATE
Préparation, passation, exécution et règlement des marchés (L.2122-22-4°)	NEANT	
Contrats d'assurance et indemnités de sinistres (L.2122-22-6°)	Acceptation d'un remboursement de 2.476,38 € de GROUPAMA pour les frais engagés dans le cadre du recours contre le permis de construire DUTSCHER	2 décembre 2025
Délivrance et reprise des concessions au cimetière (L.2122-22-8°)	NEANT	
Droit de préemption urbain (L.2122-22 -15°)	NEANT	
Droit de priorité (L.2122-22-22°)	NEANT	

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises depuis la précédente réunion du Conseil Municipal, en application de la délibération du 23 mars 2023 (article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Locales) :

NEANT

GESTION DU PERSONNEL

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le tableau des effectifs comprend encore des emplois non pourvus depuis longtemps et qui peuvent être supprimés. Elle présente également le possible recrutement par voie de mutation d'un adjoint principal de 1ère classe suite au prochain départ à la retraite de l'ouvrier.

Le Conseil Municipal met à jour le tableau des effectifs en décidant:

- la suppression d'un emploi adjoint technique
- la suppression de 2 emplois d'ATSEM
- la création d'un emploi d'adjoint principal de 1ère classe

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES MARCHES PUBLICS D'ASSURANCE

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes organisé par la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn pour le renouvellement des marchés d'assurance.

CONVENTION DE GESTION DU SERVICE DE FOURRIERE ANIMALE

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement de la convention avec la SPA et la Communauté d'Agglomération de HAGUENAU pour la gestion du service public de fourrière animale.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un administré avait fait l'objet d'astreintes journalières pour le non-respect de disposition du PLU. Suite au décès de l'intéressé, cette créance est irrécouvrable et doit être annulée.

Le Conseil Municipal approuve l'admission en non-valeur de la créance.

RAPPORT ANNUEL 2024 DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Madame le Maire présente le rapport annuel transmis par le SMICTOM Nors Alsace. Les conseillers en prennent acte.

Fin de la réunion : 21 H00

Le Maire
Mireille CABIROL de SAINT GEORGES

Mireille de St Georges

